



ETG (code de la route)
Les 6-7-8 janvier
Les 3-4-5 février
Les 3-4-5 mars
Le 31 mars et les 1er-2 avril
Les 28-29-30 avril
Les 2-3-4 juin
Le 30 juin et les 1er-2 juillet
Les 4-5-6 août
Les 1er-2-3 septembre
Les 29-30 sept. et le 1er oct.
Les 3-4-5 novembre
Les 1er-2-3 décembre

PERMIS C
Du 11 au 22 janvier
Du 8 au 19 février
Du 8 au 19 mars
Du 6 au 19 avril
Du 3 au 18 mai
Du 7 au 18 juin
Du 5 au 19 juillet
Du 9 au 20 août
Du 6 au 17 septembre
Du 4 au 15 octobre
Du 8 au 23 novembre
Du 6 au 17 décembre

PERMIS CE
Du 11 au 29 janvier
Du 8 au 26 février
Du 8 au 26 mars
Du 6 au 26 avril
Du 3 au 26 mai
Du 7 au 25 juin
Du 5 au 26 juillet
Du 9 au 27 août
Du 6 au 24 septembre
Du 4 au 22 octobre
Du 8 au 30 novembre
Du 6 au 24 décembre

FCO Marchandises- ONET
Du 4 au 8 janvier
Du 8 au 12 février
Du 1er au 5 mars
Du 26 au 30 avril
Du 17 au 21 mai
Du 14 au 18 juin
Du 19 au 23 juillet
Du 16 au 20 août
Du 6 au 10 septembre
Du 4 au 8 octobre
Du 15 au 19 novembre
Du 6 au 10 décembre

RECUPERATION POINTS
Les 22-23 janvier
Les 26-27 février
Les 19-20 mars
Les 23-24 avril
Les 28-29 mai
Les 18-19 juin
Les 23-24 juillet
Les 13-14 août
Les 10-11 septembre
Les 8-9 oct. / Les 29-30 oct.
Les 19-20 novembre
Les 17-18 décembre

FIMO Marchandises
Du 4 au 29 janvier
Du 1er au 26 mars
Du 7 juin au 2 juillet
Du 6 septembre au 1er octobre
Du 22 novembre au 17 déc.

CACES R 389 Cat. 3
Les 1-2-3 février
Les 28-29-30 juin
Les 2-3-4 novembre

FCO Voyageurs
Du 22 au 26 février
Du 19 au 23 avril
Du 5 au 9 juillet
Du 23 au 27 août
Du 25 au 29 octobre

PRODUITS PETROLIERS
Les 18 et 19 mars
Les 2 et 3 décembre

MAT.DANGEREUSES BASE
Du 15 au 17 mars
Du 29 nov. au 1er décembre

FCO Marchandises- LAURAS
Du 8 au 12 mars
Du 27 septembre au 1er octobre

FCO Marchandises- FIGEAC
Du 1er au 5 février
Du 28 juin au 2 juillet
Du 29 novembre au 3 décembre

RECYCLAGE TMD BASE
Les 3 et 4 mai
Les 19 et 20 octobre

RECYCLAGE PRODUITS P.
Le 5 mai
Le 21 octobre

2021



Nous consulter pour les formations : D, BE, B96, FIMO Voyageurs et Titre Professionnel Marchandises sur Porteur

Délais d'inscription : 2 mois/ces dates sont susceptibles d'être modifiées

Durée hebdomadaire : 35 h

ETG : 20h/C : 70 h / CE ou D : 105h / FIMO: 140h / FCO : 35h / CACES : 21h

LES DATES DE FORMATION N'INCLUENT PAS LE PASSAGE DES EXAMENS